



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mars 2019
19 heures 00

GF/MG

N° 002403

Direction Générale
des Services - SPL
Territoire Vaucluse -
augmentation du
capital social et
modification des
statuts.

Affiché le :

Le mardi 26 mars 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle que la SPL Territoire Vaucluse a été créée le 6 mars 2014 avec un capital de 225 000 € détenus par 5 collectivités.

A la suite d'une première assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2014, la Société a augmenté son capital de 49 000 € pour le porter à 274 000 € en intégrant deux nouveaux administrateurs.

Puis à la suite de l'assemblée extraordinaire du 5 novembre 2015, la société a procédé à une nouvelle augmentation de capital de 125 000 € pour le porter à 399 000 € et a fait passer son nombre d'administrateur de 11 à 16 membres.

De nouvelles collectivités ont souhaité participer à cette structure détenue exclusivement par des entités publiques.

Deux modalités leur ont été proposées :

- Une première par cession de parts de capital appartenant au Conseil Départemental : cela concerne des communes et communautés de communes ne souhaitant pas nécessairement être administrateur et ces cessions ont des montants modestes : 1 000 € pour des communes et 2 000 € pour des intercommunalités.

- Une seconde par augmentation de capital réservé à des collectivités souhaitant être administrateurs et participer à hauteur de 25 000 € étant donné qu'il reste deux postes d'administrateurs à créer.

La première modalité est en application pour plusieurs collectivités et fait l'objet de délibérations spécifiques du conseil départemental et de chacune des collectivités concernées. Elle ne modifie pas les statuts de la société, ni son capital social.

Pour la seconde, il a été donc envisagé de procéder à une troisième série d'augmentations du capital social réservée à de nouveaux actionnaires publics.

La Ville d'Avignon ayant souhaité souscrire à cette augmentation de capital, il convient d'autoriser notre représentant à approuver les modifications statutaires subséquentes.

- Augmentation de capital de 25 000 € par émission au pair de 250 actions de 100 € à libérer en numéraire,
- Suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de la Ville d'Avignon,
- Augmentation du nombre d'administrateurs passant de 16 à 17,

Par conséquent, il convient d'approuver cette série de modifications statutaires et d'autoriser notre représentant à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5.

Vu, le code de commerce.

Approuve l'augmentation de capital de la SPL Territoire Vaucluse pour un montant maximal de 25 000 € et les modifications consécutives des statuts.

Autorise son représentant à voter en faveur des résolutions concrétisant ce projet d'augmentation de capital et le vote de tous pouvoirs à cet effet.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI